



RÉSOLUTION D'ENGAGEMENT SUR LA CONSERVATION DE LA BIODIVERSITÉ
CA-2023-12-04

ATTENDU QUE les scientifiques signalent un effondrement de la biodiversité qui menace la sécurité, la santé et l'alimentation des populations de toutes les régions du monde;

ATTENDU QUE devant cette urgence d'agir, le Cadre mondial de la biodiversité de Kuning à Montréal a été adopté suite à la 15^e Conférence des Parties (COP-15) qui s'est déroulée en décembre 2022;

ATTENDU QUE la crise de la biodiversité est transversale et complexe, les orientations du Cadre mondial sont ainsi destinées à l'ensemble des pouvoirs publics et de la société;

ATTENDU QUE la réussite de l'atteinte des cibles internationales dépend donc de l'action et de la coopération de tous les acteurs;

ATTENDU QUE plusieurs États, villes et organismes dans le monde ont déjà fait part de leurs nouveaux engagements pour la protection de la biodiversité;

ATTENDU QUE le Gouvernement du Québec s'est engagé à adopter un Plan nature 2030 qui précisera comment la société québécoise participera à l'atteinte des objectifs et cibles du cadre mondial de la biodiversité;

ATTENDU QUE l'ensemble des acteurs du sud du Québec sont ainsi appelés à agir en tant qu'alliés de la biodiversité et à s'engager face à la préservation de celle-ci;

ATTENDU QUE l'Association forestière du sud du Québec (AFSQ) a pour mission de promouvoir l'apport bénéfique des ressources du milieu forestier auprès de la population par l'éducation, la sensibilisation, la concertation et le transfert des connaissances;

ATTENDU QUE l'AFSQ réalise ses actions en Montérégie, en Estrie, au Centre-du-Québec et dans partie sud de Chaudière-Appalaches, qui est un territoire fort important pour la biodiversité;

Dans la mesure où les fonds sont disponibles, l'AFSQ entend :

- Appuyer les axes et cibles du Plan nature 2030;
- Continuer de sensibiliser et d'informer la population sur les actions bénéfiques de l'aménagement durable et de la préservation des forêts pour la conservation de la biodiversité;
- Collaborer étroitement avec tous les partenaires aux efforts collectifs en matière de conservation de la biodiversité et de lutte contre les changements climatiques.

Adopté à l'unanimité

Amélie Normand, ing.f.
Directrice générale de l'AFSQ

